

LÉVIS INFOS



Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Le périmètre du projet de Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse a été confirmé par arrêté préfectoral du 5 avril 2012. Il comprend le territoire des communes de Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis Saint Nom, Le Mesnil Saint Denis, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint Rémy-lès-Chevreuse et Senlis.

Le siège de la Communauté de communes est fixé à l'adresse de SIVOM de la Région de Chevreuse.

La création de la Communauté de Communes de la Haute vallée de Chevreuse sera ultérieurement prononcée par arrêté du représentant de l'État après accord des conseils municipaux des communes intéressées. Les élus de Lévis Saint Nom ont approuvé l'arrêté portant définition du périmètre de la communauté de Communes de la Haute Chevreuse lors du conseil municipal du 6 juin 2012.

Madame, Monsieur,

La période estivale est, pour bon nombre d'entre nous, synonyme de vacances, de détente. Elle doit être aussi un temps particulier d'unité et de solidarité. Pour les collectivités, elle est enfin un temps propice à la réalisation de travaux : entretien du patrimoine bâti (toiture de l'école, chauffage de la salle polyvalente) et travaux de voirie sont ainsi largement programmés cet été, de sorte de limiter au maximum la gêne occasionnée.

L'été verra aussi avancer des projets au long cours, tels l'intercommunalité, qui verra le jour en 2013, ou encore le projet d'aménagement de notre cœur de village, pour lequel une deuxième réunion publique se tiendra le 6 septembre prochain.

Les conditions météorologiques ont privé la fête du 13 juillet de son traditionnel feu d'artifice mais ce n'est que partie remise puisqu'il devrait clore la fête de l'automne le 15 septembre prochain. Dernier rendez-vous à ne pas manquer, le forum des associations le 8 septembre.

Excellent été à toutes et tous

Votre Maire, Anne GRIGNON



Aménagement du plateau d'Yvette Réunion publique d'information

Une nouvelle réunion d'information se tiendra salle polyvalente le jeudi 6 septembre à 20h30. Cette réunion qui fait suite à celle du 9 novembre 2011 vous présentera l'évolution du dossier dit «centralité d'Yvette»

Majoration des droits à construire Modalité de consultation du public

La loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 a pour objet de majorer de 30 % les droits à construire en ce qui concerne le gabarit, la hauteur, l'emprise au sol et le coefficient des sols dans les communes dont le territoire est couvert par un PLU. Cette disposition s'applique d'office si la commune ne se prononce pas contre son application à l'issue d'une procédure de consultation du public.

Conformément aux termes de cette loi, la note d'information sur les conséquences de l'application de la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire sur la commune de Lévis Saint Nom sera consultable en mairie pour une durée d'un mois du 15 septembre 2012 au 15 octobre 2012 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vos observations pourront être consignées dans un registre disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture auquel seront annexés les courriers et courriels reçus ou déposés en mairie pendant la durée de la consultation.

A la fin de la consultation et après que le Conseil municipal en ait établi la synthèse et délibéré, la note d'information, la synthèse des observations du public et la délibération du conseil municipal seront consultables en mairie pendant une durée d'un an.

L'école prépare sa rentrée

A l'école des Sources



La rentrée aura lieu le mardi 4 septembre à 9 H.

Les horaires seront 9h à 12h et 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La cantine ouvrira le même jour. Il n'y aura pas d'école le samedi matin.

Tarifs du restaurant scolaire applicables au 1er septembre 2012	Le repas
TARIF 1 (QF annuel inférieur à 7 375)	2,96 €
TARIF 2 (QF annuel de 7 376 à 10 000)	3,35 €
TARIF 3 (QF annuel de 10 001 à 17 500)	3,81 €
TARIF 4 (QF annuel supérieur à 17 501)	3,92 €
Dépannage (voir règlement) le tarif T4 s'applique dans tous les cas	3,63 €
Tarif panier repas fourni par la famille dans le cas d'un projet d'accueil individualisé (PAI) validé	3,46 €

QF annuel = revenus imposables, cumulés des deux parents, divisés par le nombre de parts.

Le calcul du quotient familial est établi par année civile et se base sur l'avis d'imposition de l'année précédente. A défaut de justification des revenus, le tarif le plus élevé est appliqué.

Au Collège «Les Molières» des Essarts le Roi



La rentrée aura lieu :

Mardi 04 septembre 2012

6ème (9h00-12h00)

5ème (14h00-17h00).

Mercredi 05 septembre 2012

4ème (9h00-12h00)

3ème (14h00-17h00).

Les élèves seront libres l'après midi, jusqu'au 06 septembre inclus. Pas de demi-pension pendant cette période.

Les emplois du temps et la demi-pension débiteront normalement le vendredi 7 septembre 2012.

Le secrétariat du collège sera ouvert à partir du 27 août.

(suite en page 2)

Lévissiens défendez votre quartier !

Le comité des fêtes organise en septembre la première rencontre inter-quartier dans le cadre de la fête de l'automne

le 15 septembre 2012.

Pour tout renseignement, Infos@levisenfete.fr ou www.levisenfete.fr

L'école prépare sa rentrée (suite)

Transport scolaire

Les titres de transports scolaires subventionnés par le Département des Yvelines sont les suivants :

• Carte Imagine'R (valable sur lignes régulières et réseau ferré SNCF/RATP)

Prix de vente (hors frais de dossier éventuels) : 156 € (carte 2 zones) incluant l'aide du Conseil général (150€ par élève). Les bénéficiaires sont les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France et âgés de moins de 22 ans.

Le titre unique valable 12 mois permet la libre circulation sur les lignes régulières routières et le réseau ferré SNCF/RATP, sans limite de fréquence, dans les zones de validité de la carte

pendant la période scolaire, et dans toute l'Ile-de-France, les week-ends, jours fériés et petites vacances scolaires.

Pour l'année scolaire 2011-2012, le Conseil général a subventionné près de 65.000 élèves yvelinois.

• Carte Optile ou carte bus scolaire (valable sur les lignes régulières)

Prix de vente (hors frais de dossier éventuels) : 91,90 € incluant l'aide du Conseil général (72€ si 2 sections à 130,20€ si 3 sections).

Les bénéficiaires sont les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France et âgés de moins de 21 ans. Cette carte annuelle valable pour l'année scolaire en cours permet un aller-retour par jour

pour un trajet domicile/établissement scolaire pendant la période scolaire.

Imagine'R scolaire.

Pour l'année scolaire 2011-2012 le Conseil général a subventionné près de 3.000 élèves yvelinois.

Aucune démarche n'est à entreprendre auprès du Conseil général des Yvelines, l'aide forfaitaire est versée directement aux organisateurs/transporteurs qui la déduisent du prix de vente facturé aux familles.

Pour les élèves – externes ou internes – scolarisés hors Ile-de-France, un dossier spécifique est à retourner avec justificatifs. Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site du Conseil général.

Les éco gestes

la Charte de l'éco-agent de Lévis Saint Nom



Isoler son logement

Isoler son logement est important. Cela permet de réduire ses consommations de chauffage, mais surtout de mieux pouvoir faire face aux augmentations des prix des énergies.

Pertes d'une maison individuelle non ou mal isolée :

Air renouvelé : 20 à 25%
Toiture : 25 à 30
Murs : 20 à 25%
Vitres : 10 à 15%
Ponts thermiques : 5 à 10%
Sols : 7 à 10 %



Des aides financières accompagnent les particuliers. Contactez votre Espace Info Energie !

Liste des assistant(e)s maternelles

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, le Conseil général délivre l'agrément aux assistant(e)s maternel(le)s et aux assistant(e)s familiaux. L'agrément a pour but de s'assurer que les futur(e)s assistant(e)s maternel(le)s ou assistant(e)s familiaux remplissent toutes les conditions pour garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis. Vous trouverez ci-dessous la liste des assistantes maternelles agréées à Lévis Saint Nom (4 juillet 2012).

Mme BILLAUDEL Nadine - 71, route d'Yvette - Tél. : 01.34.61.38.30
Mme DELLACA-MINOT Agnès - 9, rue de la Gripière - Tél. : 01.34.61.80.27
Mme DELLACA-MINOT Evelyne - 18, route d'Yvette - Tél. : 01.34.61.00.65
Mme DENOST Véronique - 12, rue de la Gripière - Tél. : 01.34.61.60.93
Mme DESTEFANIS Marie-Thérèse - 6, bis rue des Chênes - Tél. : 01.39.38.66.02
Mme LIGER Laurence - 76, route d'Yvette - Tél. : 01.34.61.13.96
Mme MAIA Gracinda - 2 ter, rue de la Porte Dorée - Tél. : 01.34.61.38.48
Mme MULLER Michelle - 8, rue de la Gripière - Tél. : 01.34.61.14.58
Mme XAVIER Maria - 68, route de Maison Blanche - Tél. : 09.61.40.85.58
Maria Teresa MARTINS DA SILVA - route de Maison Blanche - Tél 09.51.57.98.07
Lauriane KNEIB - Rue de l'Église - Tél: 06.13.65.83.59



Les travaux de l'été

L'été verra la concrétisation d'un grand nombre de travaux votés par le Conseil municipal.

École des Sources : réfection et isolation de la toiture. Les travaux débutés dans les premiers jours de juillet seront terminés pour la rentrée des élèves, en septembre.

Voirie :

Reprise des affaissements de chaussée sur les routes d'Yvette, de l'Avenir, de Mauregard, de l'Église, de la Fougère et à l'angle de la rue Pasteur et de la Fougère.

Réalisation de revêtements bicouche sur la route de Coignières (entre la Ferme de Néfliers et le val Favry), le chemin de l'Étrille et le parking de la mairie.

Rénovation de la partie endommagée de la

chaussée du chemin des Marchais

Création de 2 refuges sur le chemin des six croix afin d'améliorer la visibilité et faciliter le croisement des véhicules.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé cet été.

Salle de Girouard

Les travaux porteront sur l'aménagement de la salle, la réfection de l'isolation et la création d'un accès et d'un wc handicapé ainsi que la création d'une kitchenette.

CCAS

«L'informatique, c'est simple comme un clic...»

Nous venons de boucler une complète année scolaire

Quels enseignements en tirer :

Après avoir vu ou revu les fondamentaux de gestion et d'utilisation d'un ordinateur et du système, nous avons abordé un ensemble de logiciels, word, excel, photofiltre, powerpoint et autres informations sur certains sites web intéressants.

Les supports des cours sont maintenant installés sur un site dédié. <http://marbridaform.wifeo.com/> lien accessible à partir du site de la mairie.

Les cours, je pense se sont déroulés dans de bonnes conditions, dans une ambiance détendue, conviviale, dans un souci commun et partagé d'apprendre et de progresser.

Malgré la fréquentation irrégulière et même épisodique pour certains, surcharge d'activités et de loisirs, je présume.... Nous avons réussi, je pense à équilibrer et remettre en phase les participants.

Les problèmes de matériel, d'installation, de connexion sont maintenant bien maîtrisés ; beaucoup aussi ayant leur propre portable.

Une part importante des élèves, d'ailleurs dans les plus assidus, est maintenant extérieure à Lévis.

Concernant les groupes de niveau, certains participent à tous les cours, considérant en découvrir chaque fois.

Merci à tous pour votre participation, un grand merci à Michèle et au CCAS, sans qui cette formation n'aurait pu débuter et se pérenniser, ainsi qu'à la mairie et son personnel.

Une pensée toute particulière pour Jeanine, élève discrète mais assidue, qui nous a quittés en ce mois de Juin.

Rendez vous donc début Octobre, des fiches d'inscription sont

disponibles en mairie. nous serons présents au forum, une réunion se fera courant septembre.

Et n'oubliez pas ma devise : « Maîtrisez votre ordinateur et non pas le contraire »

Bonnes vacances à tous

Martial

Martial Goussard (formateur bénévole) ☎ 01 34 61 44 71 mail : marbrida@free.fr

Michèle Dormois (C.C.A.S.) ☎ 01 34 61 04 42 mail : mjcdormois@orange.fr

Sortie de printemps

C'est dans une sympathique ambiance que ce matin du mardi 15 mai notre car nous mena au château de Chamerolles. Une traversée des siècles suivant l'évolution de la toilette et des senteurs nous attendait dans cette magnifique forteresse. La naissance des parfums jusqu'aux flacons nous ravit, en passant bien entendu par l'orgue des essences.

Le « Lancelot » nous accueillit pour un succulent repas avant d'embarquer pour une croisière sur le canal d'Orléans. Un rayon de soleil nous accompagna tout au long de notre parcours.

Les participants remercient vivement la Municipalité pour cette très agréable sortie.

Forum métiers

Vous aimez votre métier et désirez faire partager vos compétences, pour ce faire le C.C.A.S. voudrait ouvrir un Forum des Métiers au mois de janvier prochain. Pendant le forum des Associations au mois de septembre, nous serons heureux de prendre votre inscription et nous l'espérons répondre aux questions des jeunes en quête de formation, lors de notre manifestation de début d'année.



Résumé des réunions du conseil municipal

Séance du 8 juin 2012

Périmètre intercommunalité : Arrêté préfectoral

Le conseil approuve l'arrêté préfectoral n°2012087-0001 portant définition du périmètre de la Communauté de Communes de la haute vallée de Chevreuse.

Convention de coopération

Le conseil autorise le maire à signer la convention de coopération entre le SIVOM de la Région de Chevreuse et les Communes membres de la future CCHVC afin de permettre aux élus de se faire aider dans la conduite des études indispensables à la réalisation du projet d'intercommunalité.

Convention d'utilisation de la piscine de Chevreuse

Les termes de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation, par les enfants de l'école des Sources, de la piscine intercommunale du SIVOM de Chevreuse sont approuvés.

Hygiène et sécurité

Le conseil approuve les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein de la commune.

Fête de l'école

Les termes de la convention relative à l'organisation de la fête de l'école entre la commune, l'école des Sources et l'association «La Récér» sont approuvés.

Installation de la prime de fonctions et de résultat

Le conseil décide d'instituer dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'État la prime de fonctions et de résultats aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires relevant du grade d'attaché.

Éclairage public

Le conseil valide le programme de travaux pour la mise en place d'horloges astronomiques dans les armoires de commande de l'éclairage public et sollicite du PNR une subvention au taux maximum (70%).

Parcours santé

Le programme de travaux d'aménagement d'un parcours santé aux abords du plateau d'évolution est accepté. Le conseil sollicite du PNR une subvention au taux maximum (80%) pour financer ces travaux.

Le conseil sollicite du PNR une subvention au taux maximum (80%) pour financer ces travaux.

Acquisition de tables et de bancs

Le projet d'acquisition des tables et des bancs, à installer aux abords du plateau d'évolution. Le conseil sollicite du PNR une subvention au taux maximum pour l'acquisition de tables et de bancs.

Non valeur de titres de recettes 2010 et 2011

Le conseil décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes de cantine scolaire n°195 (exercice 2010) et n°33 (2011) pour un montant total de 7,12 euros.

Tarifs du restaurant scolaire

Le conseil fixe les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2012.

Marché de travaux de voirie

Suite à une mise en concurrence l'offre de l'entreprise SACER a été jugée offre économiquement la plus avantageuse. Le maire est autorisé à signer le marché de travaux de voirie.

Réfection et isolation de la toiture de l'école des sources

Le conseil autorise le maire à signer le marché de travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'école des Sources avec l'entreprise MENIGER.

Rénovation partielle de l'installation de chauffage du Centre polyvalent

Le marché sera signé dans le cadre des pouvoirs de décision du Maire.

Aménagement de la salle de Girouard

Après analyse des offres, il ressort que les coûts des travaux proposés sont largement supérieurs à l'estimation réalisée par le maître d'œuvre. Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un cahier des charges modifié.

Éclairage sur RD 58

Afin de maintenir l'éclairage public sur une section de la départementale RD58, la commune a décidé de prendre en charge l'installation d'éclairage public. Le conseil approuve les termes de la convention relative au transfert de propriété de l'installation d'éclairage public située hors agglomération.

Décision modificative

La décision budgétaire modificative n°1 est adoptée.

Assainissement collectif

Le conseil institue la participation pour l'assainissement collectif (PAC) sur le territoire de la commune à compter du 1er juillet 2012. Instaurée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 14 mars 2012 elle remplace la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Jury d'assise 2013

Il a été procédé à un tirage au sort à partir de la liste électorale de trois personnes pour la formation du jury d'assises de l'année 2013.

Décisions prises par le maire par délégation

Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle de Girouard confiée à la société SOCOTEC.

Mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle de Girouard confiée à l'entreprise QUALICONSULT.

Questions diverses

- Yves Magné fait un point sur l'organisation des journées du patrimoine. Un circuit permettant de découvrir l'abbaye de Notre Dame de la Roche, l'église de Lévis et les jardins Gide sera proposé sur réservation.

- Michèle Dormois fait part au Conseil Municipal des remerciements du collège qui a organisé deux spectacles à la salle polyvalente le 5 juin.

- Yves Magné fait un point sur la dernière réunion de la commission patrimoine et culture du PNR et rappelle que l'opération Petit Pois Princesse fera étape à Lévis à la salle de Girouard le 22 juin.

Séance du 4 juillet 2012

Aménagement du chemin des Layes

Aménagement du plateau d'Yvette

Construction d'un centre de loisirs et d'un local de stockage

Gestion du chauffage du Centre polyvalent

Le Conseil autorise le maire à signer les différents marchés.

Aménagement salle de Girouard

L'enveloppe financière du maître d'œuvre ayant

été dépassée, une nouvelle mise en concurrence a été organisée. Le Conseil autorise le maire à signer les marchés des différents lots.

Majoration des droits à construire

Le Maire rappelle les objectifs et modalités de mise en application de la loi 2012-376 du 20 mars 2012. Les élus décident de mettre en œuvre les modalités de consultation du public, note d'information, consultation, synthèse et délibération du conseil.

Service d'assainissement

Le Conseil prend acte du rapport annuel de la SAUR pour l'exploitation du service d'assainissement de l'année 2011.

Concession distribution de gaz

Le Conseil prend acte du compte-rendu annuel de concession présenté par Gaz réseau Distribution France.

Taxe urbanisme

Le Conseil décide d'accorder une remise gracieuse des pénalités relative au paiement des taxes d'urbanisme.

Décisions prises par le maire par délégation

Travaux de rénovation partielle de l'installation de chauffage du centre polyvalent

Travaux de création d'un terrain de pétanque
Conclusion d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un logement à l'école des Sources

Questions diverses

- Remplacement du banc abîmé situé près des tennis.

- Il est suggéré que la mairie offre lors de la célébration des mariages le stylo avec lequel les mariés ont signé le registre.

- Le CCAS a le projet d'organiser le 26 janvier 2013 un forum des métiers à destination des jeunes.

- Rappel des dates de manifestations à venir sur la commune.

- Une réunion sera programmée à la rentrée pour présenter l'état d'avancement des réflexions sur l'aménagement de la centralité d'Yvette.

- Présentation des points discutés au cours du dernier comité de pilotage de la future communauté de communes de la Haute Vallée de Che-

Résultat des élections législatives à Lévis

Résultat du 2ème Tour (17 juin 2012)

Canton de Chevreuse, Vélizy, Versailles-Sud, Viroflay
1343 inscrits - 845 votants (62,9%) - 12 blancs/nuls - 833 exprimés

Nom du candidat	Nombre de voix	%
PÉCRESSÉ Valérie	524	62,91%
LOLLIOZ Jacques	309	37,09%

Résultat du 1er Tour (10 juin 2012)

Canton de Chevreuse, Vélizy, Versailles-Sud, Viroflay
1343 inscrits - 859 votants (63,9%) - 1 blancs/nuls - 858 exprimés

Nom du candidat	Nombre de voix	%
BOUCHET Brigitte (Europe Ecologique les Verts)	46	5,36%
MALAUQUIN Nicolas (Yvelines Renouveau)	7	0,82%
MALAUQUIN Nicolas (Yvelines Renouveau)	0	0%
De La MADUERE Marie-Brigitte	4	0,47%
RINGOT Didier (Lutte ouvrière)	4	0,47%
GEFFROY Ghislaine (NPA)	4	0,47%
SIMEONI François (FN)	75	8,74%
CHATEL Didier (L'Alliance écologiste indépendante)	7	0,82%
MARTINVILLE Bruno (Pirate)	6	0,70%
BAZENET Flavien (le Centre pour la France)	26	3,03%
PECRESSE Valérie (UMP)	421	49,07%
LOLLIOZ Jacques (PS)	218	25,41%
PENOUILH Esther (Front de Gauche)	44	5,13%

Agenda

Août

Mardi 21 au 9 septembre : Tournoi de tennis (TCL)

Jeu 16 : Goûter (Jeunes d'Autrefois)

Septembre

Samedi 8 : Forum des Associations

Dimanche 9 : Finale du tournoi de tennis (TCL)

Vendredi 17 : concert pop (F2L)

Samedi 18 : Fête de l'Automne (Comité des Fêtes)

Samedi 18 et Dimanche 19 : Journées du Patrimoine

Jeu 20 : Goûter (Jeunes d'Autrefois)

Octobre

Au théâtre à Lévis avec « xxxxxx », pièce « Les Belles-sœurs », interprétée par la troupe « TBL », salle Polyvalente d'Yvette :

Vendredi 5, 12 et 19 : 21 heures,

Samedi 6, 13 et 20 : 21 heures,

Dimanche 7, 14 et 21 : 15 heures.

Novembre

Samedi 24 : concert de la Sainte Cécile (Harmonie municipale)

Majoration des droits à construire : modalité de consultation du public

La loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 a pour objet de majorer de 30 % les droits à construire en ce qui concerne le gabarit, la hauteur, l'emprise au sol et le coefficient des sols dans les communes dont le territoire est couvert par un PLU. Cette disposition s'applique d'office si la commune ne se prononce pas contre son application à l'issue d'une procédure de consultation du public.

Conformément aux termes de cette loi, la note d'information sur les conséquences de l'application de la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire sur la commune de Lévis Saint Nom sera consultable en mairie pour une durée d'un mois du 15 septembre 2012 au 15 octobre 2012 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vos observations pourront être consignées dans un registre disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture auquel seront annexés les courriers et courriels reçus ou déposés en mairie pendant la durée de la consultation.

A la fin de la consultation et après que le Conseil municipal en ait établi la synthèse et délibéré, la note d'information, la synthèse des observations du public et la délibération du conseil municipal seront consultables en mairie pendant une durée d'un an.

Participation pour assainissement collectif

La participation pour raccordement à l'égout (PRE) perçue auprès des nouveaux propriétaires n'est plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés auprès des services de la mairie à compter du 1er juillet 2012.

En contrepartie, le conseil municipal a institué une participation pour assainissement collectif (PAC) comme l'autorise l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012.

Cette participation est fondée sur l'obligation de raccordement au réseau. Elle n'est plus liée à l'autorisation de construire comme l'était la PRE. Elle est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement et n'est donc plus seulement réservée aux constructions édifiées nouvelles. En conséquence elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé si ce dernier n'a pas été antérieurement redevable de la PRE.

Le fait générateur de cette participation est la date de raccordement au réseau collectif et non plus l'autorisation de construire. Le montant de la PAC pour les constructions nouvelles et les constructions existantes a été fixé à la somme forfaitaire de 3 900 euros.

Le coin du jardinier

Après un printemps calamiteux sur le plan météorologique, l'arrivée de belles journées d'été nous apporte beaucoup de réconfort. Les fleurs font éclater toutes leurs couleurs et le jardin retrouve enfin sa beauté. Mais il y aura aussi quelques travaux à réaliser surtout pour ceux qui partent en vacances.

Par exemple, il faudra « briser la croûte de terre par un binage » ce qui évite le dessèchement des sols par capillarité. Briser cette croûte représente une économie d'eau conséquente et l'on disait avant « qu'un binage vaut deux arrosages ».

Pailler les massifs représente également une bonne opportunité pour conserver l'humidité au pied de vos plantes. Cela limitera aussi les repousses de mauvaises herbes.

Couper les différentes fleurs fanées en particulier des rosiers et des grandes marguerites de printemps vous permettra d'obtenir une nouvelle floraison belle et abondante.

Il sera nécessaire de tuteurer les dahlias, les glaïeuls ou roses trémières qui craignent plus particulièrement les rafales de vent. Il serait souhaitable aussi de palisser les plantes grimpantes et en les fixant pour éviter qu'elles ne se détachent et tombent au sol.

Vous pourrez également semer les bisannuelles comme par exemple les pensées, giroflées, digitales, delphiniums, myosotis, campanules. Ces plantes après un repiquage en septembre enchanteront le jardin le printemps prochain.

Juillet sera aussi le bon moment pour diviser et planter vos iris.

Vous aurez après jaunissement, à déterrer vos derniers bulbes du printemps. Vous devrez laisser sécher la terre autour des bulbes avant de les stoker à l'abri de la lumière et de l'humidité.

On peut également semer des vivaces comme les ancolies ou les roses trémières. Celles-ci fleuriront plus tard l'année suivante mais n'oublions pas que le jardinage est en permanence un investissement pour le futur.

Et puis bien sûr, il sera nécessaire d'arroser les plantes et les fleurs surtout en cas de fortes chaleurs. Il est dans ce cas souhaitable de faire le soir afin d'éviter les trop grands écarts de température entre l'eau et la plante. Cela offre d'autre part l'avantage aux plantes de profiter d'une nuit entière pour bien se rafraîchir.

A l'intérieur de la maison vous aurez aussi à apporter l'eau nécessaire et mais il faudra également faire attention à la chaleur. N'oubliez donc pas de protéger le vitrage des vérandas exposées au soleil en mettant par exemple un rideau pour éviter une chaleur excessive.

Il est souvent nécessaire de « vaporiser » les plantes qui apprécient ordinairement l'humidité comme les orchidées. Il faudra aussi penser à bien aérer la véranda.

Bonnes vacances et bon jardinage.

Daniel de l'AMICALE



Attention ! changement des horaires d'ouverture au public de

la mairie pendant l'été

Tous les matins du 6 juillet au 3 septembre de 8h30 à 12h

Fermée les samedis du 7 juillet au 1er septembre inclus

Mairie de Lévis Saint Nom

Place Yvon Esnault 78320 Lévis Saint Nom-

Tel : 01 34 61 82 05 - Fax : 01 34 61 49 94 - Site : www.levis-saint-nom.fr

E-mail : levis.mairie@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h

et de 14 h à 17 h 30

Mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h

Samedi de 10 h à 12 h (Etat civil seulement)

Vos petites annonces

Cours d'informatique à domicile et dépannage : initiation à windows et internet, optimiser et faire évoluer son pc, installation internet, wi-fi, création site internet, récupération données perdues, toutes réparations pc...tarifs sur mon site internet : <http://www.diadem.1s.fr/> Tél 09.52.61.04.78 après 19h, chèques emploi service universel et autres paiements acceptés...

Professeur d'anglais (nationalité Britannique) donne cours privées au domicile, niveaux primaire (CEI) aux adultes (renforcez l'anglais de votre métier). Rémunération CESU avantage fiscal de 50% pour l'employeur. 01.30.46.45.77 ou hrlrance@gmail.com

Etat civil

Naissances

Scerri Elise camille le 13/05/2012

Mariage

Evanno Mickaël et Spadi Alexandra le 23/06/2012

Faraci Roch et Livignac Peggy le 07/07/2012

Décès

Mme Villenfin épouse Mekeddem-Chiboub le 14/6/2012

Mme Bernard épouse Sanson jacqueline le 19/6/2012

M. Quere Pierre le 21/06/2012



Les 5 Tigres

Encore une année s'achève, et l'école des 5 tigres dresse le bilan de cette période. Les passages de grades terminés, vingt Lévisiens ont atteint le niveau supérieur dans le domaine de l'art martial !



Les passages de grades enfants et ceinture bleu clair se sont tenus dans la salle polyvalente de Lévis Saint Nom le 26 Mai. Puis ce fut le tour des passages de grade adulte avec la ceinture bleu foncé, symbole de l'entrée dans la vie de l'école et dans l'art martial dont la profondeur est sans limite. Les épreuves ont impressionnés les spectateurs par l'apreté des combats et la motivation des candidats.



Cette occasion passée, nous espérons voir les élèves promus se montrer dignes de leur nouveau grade et éclaircir le chemin pour les plus jeunes qui marcheront sur leurs traces. Suite aux délibérations du jury et après tant d'efforts, la remise des ceintures a été l'occasion d'une agréable fête de fin d'année chez le fondateur de l'association : maître Minh Lê Hoang. Cela a été l'occasion de célébrer la progression du club et de remercier les membres et leurs familles qui nous soutiennent depuis de nombreuses années. Nous avons également eu l'honneur de recevoir d'autres maîtres qui ont pu juger de la solidité de l'école et de sa fraternité. Nous donnons d'ors et déjà rendez-vous aux Lévisiens au forum des associations afin de vous présenter l'art martial vietnamien et d'échanger sur les questions du bien-être et du développement personnel. Par ce biais, nous espérons parvenir à vous transmettre notre passion et présenter les bienfaits de cet art et de sa culture.

Contact : coledes5tigres@gmail.com ou 06.86.96.15.92



Depuis la mois d'avril, les compétiteurs ont été occupés par les matchs d'équipe, avec des résultats satisfaisants, l'équipe 1 masculine manquant même de très peu l'accession à la division supérieure.

Parallèlement, se sont déroulés le tournoi interne adultes et le tournoi de doubles mixtes, dont les finales étaient prévues le 24 juin. Les enfants (9/11 ans d'une part, 12/13 ans d'autre part) ont, quant à eux, disputé un tournoi qualificatif, le mercredi 20 juin. A cette occasion, on a pu remarquer le bon niveau de jeu de tous ces jeunes. Malheureusement, la pluie est venue perturber le calendrier. Seule la finale 9/11 ans a pu se dérouler comme prévu. Fabio Olivier l'a emporté contre Martin Lombard.

La finale des 12/13 ans a eu lieu le 27 juin. Robin Millardet a battu Pierre Accaoui (6/4 6/3)



Les finales adultes ont dû être reportées au dimanche 1^{er} juillet. Chez les dames, Stéphanie Flandin (15/5) a battu Caroline Magné (15/4). Chez les messieurs, comme l'an dernier, Jean-Baptiste Lahilaire (15/5) a battu Xavier Marchadier (30/2). A noter les beaux parcours d'Anne Magné et de Thierno Renoult.

Après les finales, les coupes et médailles ont été remises aux vainqueurs, finalistes, et pour les enfants, à tous les participants présents.

Nos prochains rendez-vous :

Le 21 Août pour le début du tournoi open (jusqu'au classement 15), finale le 9 septembre.

Le 8 septembre, lors du forum des associations pour les inscriptions.

Le 9 septembre à 10h, aura lieu la finale du tournoi de doubles mixtes, Stéphanie Flandin et Michel Astoul contre Caroline et Nicolas Magné ;

D'ores et déjà, si vous souhaitez prendre des cours avec nos professeurs l'an prochain, soit à Lévis (cours enfants, adultes « loisirs », compétitions), soit en couvent à Auffargis (« compétitions », essentiellement), faites le savoir par mail au TCL : 38780133@fft.fr. Les enfants qui ont manifesté du goût pour le tennis lors de l'animation « tennis à l'école » du 28 juin, peuvent s'inscrire en mini-tennis. Il s'agit d'une première approche du tennis avec du matériel et des exercices adaptés. Le club prête des raquettes et fournit les balles. Pour ceux des enfants qui sont à la garderie, une convention permet au professeur de tennis d'aller les chercher sur place et de les ramener après les cours.

Cotisation annuelle 2012/2013 : Le détail des tarifs est affiché au chalet ou sur notre site internet : <http://www.club.fft.fr/tc-levis/>

Contacts : Manuela Le Borgne : 06 87 11 19 99 - Elisabeth Flandin : 01 34 61 73 47 - Michèle Dormois : 01 34 61 04 42



En dépit de la météo, le chant, la musique et la danse ont donné à ce mois de juin un air festif : l'opéra « le baron tzigane » et les duos de F2L ont apporté un peu de rêve et d'évasion, avec des tableaux scéniques hauts en couleur et de belles interprétations musicales.

Lors des duos, élèves et professeurs de l'association ont pu exprimer leur talent et le faire partager. Nous les en remercions ainsi que le public qui est

venu nombreux. Des photos et un DVD du spectacle sont proposés à la



vente. Les personnes intéressées peuvent contacter Carine à l'adresse suivante : carine.donadille@gmail.com.

La trêve estivale commence, et déjà, nous vous donnons rendez-vous le 8 septembre, pour le forum des associations. Vous pourrez vous inscrire à nos activités et rencontrer les professeurs de l'association. Pour cette rentrée, une nouvelle activité est proposée : des cours de solfège, destinés aux élèves de piano.

Pour tout renseignement sur nos activités, je vous invite à consulter, dès à présent, le site de la mairie, à la rubrique associations culturelles/F2L.

Très bonnes vacances à tous, avec du soleil au cœur !



Le coin des Associations



Jeunes d'Autrefois

Le 24 mai notre association avait organisé la sortie de printemps à COMPIEGNE : visite du château,



des jardins et du musée le matin ; après un bon déjeuner, nous nous sommes rendus aux Grandes Ecuries de CHANTILLY pour



un spectacle équestre féminin de bonne qualité : journée très réussie grâce également à un très beau temps plutôt rare en ce mois de mai. Le 21 juin le Club a invité ses adhérents à un loto, toujours très suivi et apprécié de tous.

Les grandes vacances sont proches, le Club souhaite donc aux adhérents et à tous ses nombreux amis de bons moments près de ceux qui vous sont chers. Revenez-nous en grande forme.

N'oubliez pas que le Club se déplace en Septembre prochain vers la Belgique et en Grande-Bretagne. Nous avons ajouté à ce voyage la visite en France de la cristallerie d'Arques. Il ne reste qu'à souhaiter un temps correct pour faire de ce voyage un bon souvenir.

Nous venons d'apprendre le décès de Mme Jacqueline Sanson, le Club adresse à Louis, son mari, toute nos condoléances les plus sincères et l'assurons de toute notre amitié.



Yaaaaaaaaaaaaa !!!

Venez danser la country!

Pour la seconde année, l'association Lévis Country Line Dance vous propose de découvrir la danse country le jeudi soir salle polyvalente à

Lévis :

20h15-21h15 : premiers pas débutants

21h20-22h20 : débutants 1

De 7 à 77 ans, venez vous détendre dans la bonne humeur...

Retrouvez nous au Forum des Associations le samedi 8 septembre, nous y ferons une démonstration.

Séance découverte le jeudi 13 septembre à 20h15.

Pour tous renseignements : Tettamanti.Brigite@neuf.fr- 06.03.71.67.65

Sylvie.Villemaux@orange.fr- 06.21.57.72.04

La Récré

La fête de l'école a réuni de nombreuses familles Lévisiennes pour une journée de barbecue, de musique, de comédie musicale, de kermesse et de Mr Freeze. Cette fête marque bien sûr la fin de l'année scolaire, mais pour les élèves de CM2, c'est aussi l'une des dernières journées à l'école d'Yvette, avant les vacances et le plongeon dans le grand bain du collège.



La Récré remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à ce succès, en particulier les institutrices et intervenantes, les employés municipaux, l'harmonie municipale, le quintet de jazz de Lévis et le groupe Artnika des Essarts, ainsi que les très



nombreux bénévoles de l'association sans qui cette fête, qui suppose une logistique importante, ne serait pas possible. Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.